

# SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

\*\*\*\*\*  
Séance du 29 juin 2018

\*\*\*\*\*  
N° 2018 - 12

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	15	L'an deux mil dix-huit, le 29 juin à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
<b>Présents :</b>	8	
<b>Votants :</b>	9	
<b>Nombre de voix :</b>	13	
<b>Date de la convocation :</b>	22 juin 2018	

**Présents :** Mme BOURDONCLE, MM BERTELLI, HEBRARD, LAMOLINAIRIE, REGAMBERT, RESONGLES, TOURREL et WEILL (pouvoir de Mme BAREGES).

**Absents excusés :** MM. ALAZARD, BONHOMME, BONSANG, DEPRINCE, MOLLE et SAZY.

**Assistaient à la séance :** M. JOLIBERT (Paierie Départementale)  
M. BARON (Syndicat Départemental des Déchets)

### OBJET : Décision Modificative n°1

Le Président soumet à l'approbation du Comité Syndical le projet de Décision Modificative n°1 joint en annexe.

Cette modification concerne le besoin en financement de la section Investissement en raison d'un report 2017 non effectué lors du Budget Primitif 2018.

#### Section Fonctionnement :

☞ - 138 600.96 € au compte 611 (contrats de prestations de services)

#### Ecritures d'ordre

Virement à la section d'investissement (023) : + 138 600.96 €

Virement de la section de fonctionnement (021) : + 138 600.96 €

#### Section Investissement (Dépenses):

☞ + 138 600.96 € au compte 001 (solde investissement reporté)

\*  
\*\*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative n°1 figurant en annexe.

Fait et délibéré le 29 juin 2018

Le Président,

Michel WEILL

PREFECTURE  
DE TARN-ET-GARONNE

24 JUL. 2018



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUComité Syndical

## DECISION MODIFICATIVE N° 1

## Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	8
Nombre de suffrages exprimés	13
VOTES : Contre	Pour 13
Date de convocation :	22/06/18

L'an 2018, le 29 juin, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 611-812 : Contrats prestations services	138 600.96 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>138 600.96 €</b>			
D 023-812 : Virement section investissement		138 600.96 €		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect<sup>o</sup> d'investis.</b>		<b>138 600.96 €</b>		
<b>Total</b>	<b>138 600.96 €</b>	<b>138 600.96 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 001-812 : Solde d'exécution d'inv. reporté		138 600.96 €		
<b>TOTAL D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté</b>		<b>138 600.96 €</b>		
R 021-812 : Virement de la section de fonct				138 600.96 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>				<b>138 600.96 €</b>
<b>Total</b>		<b>138 600.96 €</b>		<b>138 600.96 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>138 600.96 €</b>		<b>138 600.96 €</b>

Signataires :

Certifié exécutoire par Monsieur Michel WEILL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le . et de la publication le .

PREFECTURE  
DE TARN-ET-GARONNE

24 JUIL. 2018

A MONTAUBAN, le 29/06/2018.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Président